

**EXTRAIT DU**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 26 MARS 2024 A 19H00**

Présents à la séance : 21

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le **26 MARS A 19H00**

Extrait affiché le :  
8 avril 2024

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire  
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

**2ème séance 2024**

**Présents** : M. le Maire, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Mme DUPONT Virginie, Adjointes et Adjoints, M. BREGEOT Claude, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, Mme RAIZNER Stéphanie, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et conseillers municipaux.

**Objet** : Subvention exceptionnelle  
au groupe scolaire du Joli Bois.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

M. COLIN Joël à Mme FERREIRA-PIERRAT Maria  
Mme RUYER Christine à Mme ADAM Nathalie  
M. KIZILDAG Murat à M. SALÉRIO Philippe

**Absents excusés** :

Mme ACCILI Micheline  
M. EVRARD Luc  
Mme SCHILLINGER Stella  
Mme ELI Emilie  
M. BURGER Emmanuel

N° 23/2024

**Secrétaire de séance** : M. PIERRAT-LABOLLE Julien

Monsieur Stéphane CHMIDLIN, Adjoint délégué, informe le Conseil Municipal de la demande de soutien financier reçue du groupe scolaire du Joli Bois qui organise une classe découverte de 2 jours les 24 et 25 juin 2024 au centre ODCVL du tremplin de la Mauselaine pour les élèves de cours élémentaire 1ère et 2<sup>ème</sup> années. La participation communale souhaitée est de 480 € sur un coût global du séjour de 3 092 €.

Le Conseil Municipal présent et représenté,  
Après en avoir délibéré,

Décide unanimement d'allouer une subvention exceptionnelle de 480 €  
au groupe scolaire du Joli Bois.

La dépense sera imputée à l'article 65888 du budget communal 2024.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,